



SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 26 novembre 2008 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc.

Deux nouveaux points sont rajoutés à l'ordre du jour. A savoir :

- délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- transfert de crédit

Secrétaire : Monsieur Jacques LAMONTRE

Excusés : Madame DROUHIN Isabelle

Absent : M. LAMONTRE Didier

I. MODIFICATION DELIBERATION DU 01 juin 2008 LOCATION DE TERRAIN

Suite à la vérification de la superficie de la parcelle YC26 il apparaît qu'il convient de modifier la délibération en date du 17/06/08 la nouvelle délibération fait donc apparaître une superficie de 4 H 44 a 44 ca et sera louée à compter du 1^{er} janvier 2009 du 31 décembre 2017 moyennant une location annuelle de 458.21 €. M. Brouant Jean Louis est sorti et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal accepte cet nouvelle délibération.

II. PRIX ASSAINISSEMENT MON TSAON

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux travaux relatifs à l'assainissement ont été réalisés sur le lagunage de Montsaon et le coût de ces derniers, indique le montant des recettes encaissées, souligne le prix pratiqué et indique qu'il convient de procéder à la révision du tarif actuel.

Après discussion le Conseil Municipal décide de passer le prix du m3 assainissement à 0.50 € avec effet au 1^{er} janvier 2009.

III. SYNDICAT DES EAUX D'ORGES

Monsieur ROZE Maurice diffuse à chaque conseiller diverses notes relatives à la situation de la distribution d'eau à MON TSAON et à l'état des réseaux.

Monsieur ROZE Maurice donne le compte rendu de la dernière réunion qui a eu lieu en mairie de Blessonville le 20 octobre 2008. il apparaît qu'un zonage de protection va être installé autour du captage de la source d'Orges et va faire l'objet prochainement d'une enquête publique.

Lors de cette réunion il a été également évoqué la possibilité pour le syndicat des eaux de réaliser la distribution mais également l'encaissement du prix de l'eau.

Les châteaux d'eau de Montsaon et Blessonville ont déjà fait l'objet de divers études et les éléments collectés par la Président du syndicat vont permettre de prendre une décision sur la réfection de ces châteaux d'eau y compris l'éventualité de supprimer ceux-ci.

Monsieur DAUDINET souligne l'importance de maîtriser les coûts des divers travaux qui seront à réaliser.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable pour étudier les diverses évolution dans la gestion de ce syndicat.

IV. MODIFICATION HEURES SEVERINE PERNET

Comme déjà évoqué lors des réunions précédentes, monsieur le Maire informe qu'il a reçu Mme PERNEE et qu'il convient de rectifier les heures de travail.

Le conseil municipal accepte la base de 17 h par semaine.

V. RECENSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SEMOUTIERS MON TSAON va de nouveau faire l'objet d'un recensement qui aura lieu du 15 janvier 2009 au 14 février 2009.

Il appartient de nommer un agent recenseur ainsi qu'un coordonnateur.

Avec les accords respectifs, le conseil municipal désigne Mme Roselyne MASSET coordonnateur et Mme MARTIN Sandrine en qualité d'agent recenseur.

VI. ELECTRIFICATION

Monsieur le Maire donne lecture des correspondances émanants de Mlle THOMAS, M. GRAH et M. GEOFFROY relatives à l'électrification de leur pavillon. Monsieur le Maire rappelle que ces subventions ne sont attribuées uniquement pour une création de ligne EDF. Celles-ci seront débitées au compte divers 65741.

Le conseil municipal prend en charge à 20% HT de la facture relative à ces branchements.

VII. ELECTIONS PRUDHOMALES

Monsieur le Maire donne à chaque conseiller le tour de garde relatif aux élections prudhomales en date du 3 décembre 2008 de 8 h à 18 h.

VIII. ONF

Monsieur le Maire donne lecture d'une note ONF relative à la destination des parcelles 21 et 23 des bois communaux de SEMOUTIERS.

Le conseil municipal accepte les propositions ONF, nomme les garants et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire.

IX. ANDRA CEDRA

Monsieur le Maire indique avoir reçu la visite de M. VAUTHIER, ce dernier sollicite une réunion publique en collaboration avec « LE CEDRA » afin de discuter sur le projet ANDRA. Monsieur le maire indique également qu'il a été contacté par M. MARIE Président du « CEDRA » pour cette réunion.

Monsieur RAILLARD indique également qu'il a été contacté par l'ANDRA qui souhaite informer la population sur le projet d'enfouissement des déchets.

Monsieur RAILLARD souligne que toutes documentations ou correspondances relatives à ce sujet ont été adressées à chaque conseiller et que toute l'information a été diffusée par la synthèse distribuée à la population, souligne que le conseil municipal souhaite que l'information soit une priorité dans ce dossier et indique au conseil qu'il serait souhaitable que la réunion CEDRA ANDRA ait lieu début 2009.

Après discussion le conseil municipal émet un avis favorable.

X. Renouvellement adhésion association certification de la cession durable de la forêt communale

Monsieur le Maire explique que l'adhésion à l'association de la gestion de la forêt communale arrive à échéance effet au 1^{er} janvier 2004 délibération du 28 janvier 2004 et qu'il convient de procéder au renouvellement de cette adhésion. Le coût est fixé à 0.055 € ha/an.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

XI. DELEGATIONS CONSENTIES A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) qui permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Après discussion le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords

cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 206 000 € hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraient pas une augmentation d'un montant initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

XII. TRANSFERTS DE CREDITS

Suite à des dépassements de crédits, il est nécessaire de voter les transferts de crédits suivants :

Section investissement :

Art 202 : frais pour modification document d'urbanisme :	+ 1 400 €
Art 202 : dépenses imprévues :	- 1 400 €

Section fonctionnement :

Art 61523 : entretien voies et réseaux :	- 20 000 €
Art 6411 : personnel titulaire :	+ 1 690 €
Art 6413 : personnel non titulaire :	+ 13 000 €
Art 6416 : emploi d'insertion :	+ 5 310 €

XIII. QUESTIONS DIVERSES

- Madame LEROY FLOUVAT Béatrice donne lecture du compte rendu de la réunion du 7 novembre 2008 qui a eu lieu à l'école de SEMOUTIERS, en présence du conseil des parents d'élèves, des enseignants et les maires respectifs des 3 villages.

Suite à cette réunion une note sera distribuée et affichée aux écoles afin de signaler aux parents dont les enfants fréquentent la cantine et la garderie qu'il est **IMPERATIF** de rédiger correctement les bons d'inscriptions mis à leur disposition en salle d'accueil de la maternelle.

En effet, il est **INTOLERABLE**, que certains jours, une demi douzaine d'enfants ne soient pas inscrits en cantine et restent manger. Le traiteur fournit à notre commune **le nombre de repas commandé le matin, de ce fait, il se pourrait que nous ne puissions nourrir correctement ces enfants non inscrits.** Si aucun effort de la part de certains parents n'est fait des sanctions financières seront appliquées ou tout simplement les parents reviendront chercher leurs enfants non inscrits à la garderie ou cantine.

- Mme LEROY FLOUVAT indique également qu'il conviendra de revoir le système de fonctionnement de la photocopieuse centrale à l'école primaire.
- Monsieur le Maire fait le point sur la situation des agents communaux
- Monsieur PERNOT fait le point sur la dernière réunion relative au développement économique de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais
- Monsieur le Maire indique que l'enquête relative au schéma d'assainissement sur SEMOUTIERS MON TSAON devrait obligatoirement être terminée pour le 28 février 2009.
- Monsieur le Maire indique également aux conseillers municipaux les derniers compte rendus de la commission sur les transports scolaires CCPC et précise qu'il conviendra de prendre une décision en 2009 afférent au SITS D'ARC EN BARROIS
- le Conseil Municipal refuse l'octroi d'une subvention à ECAC Section HAND BALL ainsi qu'AFLI du Sud Haut Marnais
- Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il a reçu la visite de Mme GROSLAMBERT représentant la Ville de CHAUMONT afin d'expliquer le chèque sport que la Ville met en place à partir de 2009.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Mme HENRY relative à ses besoins de travail. Après discussion il est décidé que les horaires modifiés prendront effet au 1^{er} janvier 2009 et Mme HENRY en sera informée par lettre recommandée avec AR.

Erratum : dans la synthèse du 29 septembre relative à la demande de Monsieur CONSTANT Gérard, il fallait lire **Le Conseil Municipal** à décidé à la majorité et non à l'unanimité (12 pour 1 contre).